

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage
Partie Sud de la commune 1/2500

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° DGS/AJ/23-08
du 24 Novembre 2023
soumettant à enquête publique
la révision du PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Jean-Michel VART

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021
Approbation de la modification n°1 du PLU le 24 octobre 2022
Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage
30 Ter, rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél: 03 25 40 05 90
Mail: perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

	Limite de commune		Limite de zone
	Espace Boisé Classé		Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU
	Emplacement réservé		Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
	Espace de développement commercial		Parcs et espaces publics
	Changement de destination des bâtiments agricoles autorisés		Jardins et vergers
	Marge de recul		Arbres remarquables
	Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)		Bâtiments et éléments architecturaux

Définition des zones

U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burne
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable inconstructible de la zone agricole

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
Emplacements réservés à des voies			
1	Élargissement à 10m de la rue Regnault (RD93)	500 m²	Département
2	Création d'un chemin piéton	291 m²	Commune
3	Aménagement d'un pan coupé au carrefour de la rue René Gillet et de la rue Marcel Guenin	14 m²	Commune
Emplacements réservés à des équipements ou aménagement			
4	Aménagement et équipements publics	34 000 m²	Commune
5	Réalisation d'un aménagement paysager en bordure du Triforce dans le cadre de la mise en valeur des berges	736 m²	Commune
6	Création et maintien d'espaces publics le long de la voie	5 415 m²	Commune
7	Aménagement public et maintien d'espaces de stationnement	6 582 m²	Commune

